

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilles VIVIAN, Maire.

Membres présents : Marie-Eve AGUETTANT-PIEMONTAIS, Anthony BOUVIER, Carole BOUVIER, Pierre-Guillaume BORGES, Marie-Pierre CALLAND, Thibault DUISIT, Eric JALLOT, Cécile LOVICH, Joan MARCHAND, Clarence VIVIAN, Gilles VIVIAN.

Membres excusés : Margaux DUPRÉ a donné procuration à Gilles VIVIAN, Anouk FAIVRE-PIERRET a donné procuration à Carole BOUVIER, Maud LE GOFF a donné procuration à Thibault DUISIT, Émeric MAQUIN a donné procuration à Cécile LOVICH.

A été élue secrétaire : Cécile LOVICH.

Assistait également : Catherine FILLARD, en sa qualité de Secrétaire Générale de Mairie.

Ordre du jour

1. Elections

- Désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale

2. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose de nommer Madame Cécile LOVICH en qualité de secrétaire de séance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

1. Elections

1.1. Désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale

Délibération n° 20260605-01

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les Conseils municipaux du département de la Haute-Savoie sont convoqués pour procéder à la désignation de leurs délégués titulaires et suppléants, qui seront appelés à former le collège pour l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Il convient donc de procéder à l'élection de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale datée du 6 mai 2026,

Vu l'arrêté n° PREF-DCI-BCAR-2026-0217 du 18 mai 2026,

Considérant que la désignation des délégués titulaires et celle des délégués suppléants a lieu séparément,

Considérant que le conseil municipal procède à l'élection des suppléants aussitôt après l'élection des délégués,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants.

Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé, à l'ouverture du scrutin, par les deux membres du conseil municipal présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes.

Monsieur le Maire fait appel aux candidats pour l'élection des délégués titulaires.

Monsieur Gilles VIVIAN, Madame Carole BOUVIER et M. Eric JALLOT se portent candidats à l'élection des délégués titulaires.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents et représentés : 15

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrage déclarés nuls : 0

Nombre de suffrage déclarés blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Gilles VIVIAN	15 voix
- Mme Carole BOUVIER	15 voix
- M. Eric JALLOT	15 voix

Sont élus « délégués titulaires » :

- M. Gilles VIVIAN
- Mme Carole BOUVIER
- M. Eric JALLOT

Monsieur le Maire propose de procéder ensuite à l'élection des suppléants.

Madame Cécile LOVICH, Monsieur Pierre-Guillaume BORGES et Monsieur Joan MARCHAND se portent candidats à l'élection des délégués suppléants

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents et représentés : 15

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrage déclarés nuls : 0

Nombre de suffrage déclarés blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Cécile LOVICH	15 voix
- M. Pierre-Guillaume BORGES	15 voix
- M. Joan MARCHAND	15 voix

Sont élus « délégués suppléants » :

- Mme Cécile LOVICH
- M. Pierre-Guillaume BORGES
- M. Joan MARCHAND

Après avoir procédé au vote, Monsieur Le Maire, proclame les résultats :

Délégués titulaires : Monsieur Gilles VIVANT, Madame Carole BOUVIER et Monsieur Eric JALLOT ont été proclamé(e)s élu(e)s et ont accepté le mandat.

Délégués suppléants : Madame Cécile LOVICH, Monsieur Pierre-Guillaume BORGES et Monsieur Joan MARCHAND ont été proclamé(e)s élu(e)s et ont accepté le mandat.

Ils sont appelés à former le collège en vue de l'élection de sénateurs le 27 septembre 2026.

Partie Informatrice

2. Compte rendu des devis engagés par délégation.

- Néant

3. Urbanisme

Déclaration préalable

- DP0740542600018 – GERAULT Romain – Réalisation d'une terrasse et création de 2 places de stationnement - Opposition
- DP0740542600024 – GAEC LE MOULIN - Pose de panneaux photovoltaïques – Non-opposition

4. Affaires périscolaires

Madame Cécile LOVICH rappelle les faits relatifs au comportement d'un enfant durant le temps des services périscolaires, lesquels ont conduit à une mesure d'exclusion temporaire de 2 jours.

Madame Cécile LOVICH précise que la procédure a été respectée, à savoir un appel téléphonique au père et à la mère afin de les informer de la situation, suivi de l'envoi d'une lettre recommandée notifiant la décision d'exclusion. Cette décision a été prise lors du dernier conseil municipal.

Madame Cécile LOVICH indique que la mère de l'enfant n'a pas accepté cette sanction et a néanmoins présenté son enfant en garderie le matin. Cette situation a été constatée par Monsieur le Maire le matin même.

En conséquence, un second courrier recommandé a été adressé à la mère de l'enfant, afin de lui rappeler les modalités de cette procédure d'exclusion et la nécessité de respecter la décision prise.

5. Travaux et aménagements divers

- Extension/Réhabilitation Mairie-Ecole- Bibliothèque

Monsieur le Maire fait un point d'avancement des travaux.

Concernant le litige relatif à la différence de volumétrie de terrassement constatée par l'entreprise en charge des VRD, Monsieur le Maire informe que le rapport établi par le géomètre expert met en évidence un écart inférieur de 11 m³ par rapport aux quantités prévues au DCE. Ce rapport a été transmis au maçon et au terrassier. Monsieur le Maire précise qu'un arbitrage sera prochainement réalisé afin de déterminer les responsabilités de chacun et parvenir à solutionner cette situation.

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise en charge des travaux de charpente n'est pas intervenue à la date contractuelle, entraînant un retard dans l'exécution des travaux. Il précise que des pénalités de retard seront appliquées conformément au CCAP, après calcul du nombre de jours de retard constatés.

Monsieur le Maire a également rappelé à l'ensemble des intervenants lors de la réunion du 1^{er} juin 2026, la nécessité de veiller à la sécurisation du site.

6. Services techniques

Monsieur le Maire rappelle que l'agent technique a été victime d'un accident de service lors de l'activité de tonte et informe que son arrêt de travail est prolongé jusqu'à fin juillet.

Durant son absence, une partie des missions est assurée par l'agent des services techniques de la commune d'Héry sur Alby, conformément à la convention de mutualisation de services entre les deux collectivités.

Plusieurs élus font part de leur volonté d'apporter leur concours dans la mesure du possible afin de contribuer au bon fonctionnement du service durant cette période.

7. Communication

Madame Marie-Pierre CALLAND rappelle que les réunions de proximité débiteront le 9 juin. Elle présente le déroulé arrêté lors de la réunion de la commission communication du 29 avril dernier.

Madame Marie-Pierre CALLAND indique qu'un temps d'échange participatif sera proposé aux habitants, afin de recueillir leurs observations/désiderata sur 3 thèmes (Environnement, cadre de vie, constitution des conseils de hameaux).

8. CMJ

Monsieur Pierre-Guillaume BORGES informe qu'une réunion du CMJ aura lieu le 17 juin 2026 en préambule du conseil municipal.

Les membres du CMJ viendront présenter le bilan de l'année écoulée ainsi que les actions qui seront organisées sur le second semestre 2026.

9. Questions diverses

Monsieur Thibault DUISIT fait état de travaux effectués à l'entrée d'un champ sur le chemin communal des Rey. Il s'interroge sur l'origine et l'intérêt de cette réalisation.

Monsieur le Maire répond que cette parcelle est aujourd'hui exploitée par un GAEC et qu'il était nécessaire d'aménager un accès afin d'améliorer les déplacements pour permettre entre autres la visite des animaux. Il précise que les travaux réalisés, consistant en l'agrandissement de l'entrée sur la parcelle et la pose d'un drain, permettront de canaliser l'eau de ruissellement et d'améliorer le fonctionnement de l'exploitation agricole ainsi que l'usage du chemin d'accès.

De manière générale, cet aménagement réalisé par le GAEC, apporte une solution plus fonctionnelle pour l'exploitation des parcelles de 4 autres agriculteurs.

10. Agenda

Du 9 au 23 juin : réunions de hameaux

17 juin 2026 : Conseil Municipal

Plus aucun point n'étant soulevé, Monsieur le Maire lève la séance.

Remarques des conseil(ers)-(ères) municip(aux)-(ales)

Le Maire
Gilles VIVIAN



La Secrétaire,
Cécile LOVICH

Cécile Lovich